



Créer une Association humanitaire en inde

Par Visiteur

Souhaite créer une association humanitaire internationale (construction orphelinat, école, petit dispensaire) en Inde au Ladakh.

Comment dois je m'y prendre juridiquement ?

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour.

Vous avez le choix.

-Vous pouvez créer une association en France (c'est le plus simple) et organiser vos actions à l'étranger.

-Vous pouvez créer votre association directement en inde.

Tout dépend l'endroit où vous souhaitez avoir le siège de votre association.

En France, les règles applicables aux associations sont les suivantes (Voir lien)

<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/AAEBG.htm>

Si vous souhaitez créer une association en France, vous devez:

-Vous devez rédiger vos statuts. Des modèles de statuts sont facilement accessibles gratuitement sur le net. Si vous avez un problème pour les obtenir, je m'en occuperai.

-Vous devez enregistrer vos statuts à la préfecture et publier une annonce dans un journal d'annonces officielles.

-Vous devez ouvrir un compte bancaire pour le compte de l'association.

Bien cordialement.